

# DEPARTEMENT : PYRENEES-ORIENTALES (66)

## PLANES

35 Rue de la Mairie  
66210 PLANES

### DELIBERATION

Conseillers  
en exercice : 7  
Nbre de présents : 6  
Nbre de votants : 6

Séance du :  
L'an deux mille vingt quatre  
le 12 février  
Le Conseil Municipal de PLANES étant réuni au lieu ordinaire  
de ses séances après convocation du 5 février 2024 sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : MM. RIU Pierre, DEMONTE Claude,  
BAJAUD Christophe, DEMONTE Ludovic, BARJOLLE  
Pauline, FILLOT Olivier

Absente excusée : ALLIES Anne-Marie,  
Affichage le : 19 février 24 Monsieur BAJAUD Christophe a été nommé pour remplir les  
fonctions de secrétaire

---

### VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

#### 2024-001 – CONVENTION FORFAITS NEIGES CATALANES ENFANTS DU PRIMAIRE TERRITOIRE

Afin de permettre l'accès au ski de tous les enfants, l'association des neiges catalanes a mis en place un forfait privilégié pour les enfants du primaire scolarisés dans la comcom. Cette cotisation est de 50 €. (4 enfants).  
Toujours dans le même esprit la comcom a signé une convention par laquelle elle s'engage à payer cette somme aux neiges catalanes et elle se fera rembourser par les communes.  
Approuvé à l'unanimité.

#### 2024-002 – CONVENTION FORFAITS NEIGES CATALANES ENFANTS DU COLLEGE DU TERRITOIRE

Afin de permettre l'accès au ski de tous les enfants, l'association des neiges catalanes a mis en place un forfait privilégié pour les enfants du collège scolarisés dans la comcom. Cette cotisation est de 150 €. (7 enfants).  
Toujours dans le même esprit la comcom a signé une convention par laquelle elle s'engage à payer cette somme aux neiges catalanes et elle se fera rembourser par les communes.

Afin de permettre l'accès au ski de tous les enfants, l'association des neiges catalanes a mis en place un forfait privilégié pour les enfants du collège scolarisés n'importe où en France tant qu'ils résident dans une commune de la com com.. Cette cotisation est de 150 €.  
Toujours dans le même esprit la comcom a signé une convention par laquelle elle s'engage à payer cette somme aux neiges catalanes et elle se fera rembourser par les communes.  
Approuvé à l'unanimité.

#### 2024-003 – CONVENTION ANNUELLE PYRENEES CATALANES NORDIQUES

La commune de Planès adhère depuis de nombreuses années à Pyrénées Catalanes Nordiques. Il conviendrait de reconduire la convention.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 0.75 € par habitants DGF (114ha).

Approuvé à l'unanimité.

#### **2024-004 – NOMINATION D'UN HYDROGEOLOGUE AGREE**

**La commune rencontre de très gros problèmes avec l'eau.**

Nous avons dû dans l'urgence demander des travaux de recherches de la source. Ces travaux réalisés ne nous apporteront de 30 l/m d'eau supplémentaire. Afin de pouvoir connecter cette source à la source actuelle des analyses doivent être réalisés et un hydrogéologue doit être désigné.

Pour se faire nous avons contacté l'ARS et sur proposition de Monsieur SOLA, Mme SOMMERIA Laure a été désignée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** la nomination de Mme SOMMERIA Laure en qualité d'hydrologue agréé  
**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

#### **2024-005 – AVENANT AU CONTRAT DE FABELEC**

Compte tenu des travaux d'enfouissement des lignes sur le territoire et de la pose des nouveaux lampadaires, un avenant au contrat va être fait. La facture annuelle s'élève à 600 € contre 1 175.00 € avant.

Approuvé à l'unanimité.

#### **2024-006 – TRAVAUX STEP**

Monsieur le Maire rappelle le courrier reçu dans l'été pour une mise en conformité de la STEP rapidement.

Il convient de réaliser rapidement ces travaux la commune s'étant engagée auprès des services de la DDTM

Les travaux suivants le schéma directeur s'élèvent à la somme de 240 000.00 € HT si l'on décide de réaliser les deux priorités.

Ainsi que la réhabilitation de la STEP ou reconstruction. Travaux chiffrés à 140 000.00 € HT.

Démantèlement de la STEP 10 000.00 €

A quoi il faut rajouter la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** de faire les deux tranches des travaux pour un montant total HT de 440 000.00 €

**PRECISE** que le montant des travaux sera prévu sur le BP

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

#### **2024-007 – TRAVAUX STEP – MAPA POUR MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération par laquelle la commune souhaite réaliser les travaux d'urgence sur la STEP. Il conviendrait de lancer un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** de lancer un MAPA pour la maîtrise d'œuvre

**PRECISE** que le montant s'élève à 40 000.00 €

**DEMANDE** l'aide du Conseil Départemental

**DEMANDE** l'aide de l'agence de l'eau

**DEMANDE** l'aide de la DETR

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

### **2024-008– TRAVAUX STEP- PLAN DE FINANCEMENT**

Afin de réaliser ces travaux Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour demander l'aide de l'Etat, du Département et de l'agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal,

**SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024

**SOLLICITE** l'aide du Département

**SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'eau

**ARRETE** comme suit le plan de financement prévisionnel :

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

• Coût des travaux	440 000.00 €
• DETR 2024	34 000.00 €
• Département	
• Agence de l'eau	40 069.00 €
• Autofinancement	28 524.90 €

### **2024-009 – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE**

La lecture du compte administratif de la commune de Planès fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement :

\* Dépenses : 122 650.65 €

\* Recettes : 184 542.78 €

\* Excédent de l'exercice : 61 892.13 €

- En investissement :

\* Dépenses 120 262.63 €

\* Recettes : 173 252.07 €

\* Excédent de l'exercice : 52 989.44 €

Approuvé à l'unanimité.

### **2024-010 - APPROBATION COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE**

Rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion de la commune de Monsieur le Receveur Municipal.

### **2024-011 - AFFECTATION DE RESULTAT BP COMMUNE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait d'affecter les résultats de l'exercice 2023 :

En fonctionnement

Résultat de l'exercice : 61 892.13 €

Résultat antérieurs reportés : 269 909.34 €

Résultat à affecter : 331 801.47 €

En investissement

Résultat de l'exercice : 52 989.44 €

Reste à réaliser : -39 852.16 €  
Résultat à affecter : 52 989.44 €  
Approuvé à l'unanimité.

### **2024-012 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

La lecture du compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement de Planès fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement :
  - \* Dépenses : 13 420.22 €
  - \* Recettes : 19 292.97 €
  - \* Excédent de l'exercice : 5 872.75 €
- En investissement :
  - \* Dépenses : 12 779.76 €
  - \* Recettes : 3 215.75 €
  - \* Déficit de l'exercice : 9 564.01 €

Approuvé à l'unanimité.

### **2024-013 - APPROBATION COMPTE DE GESTION DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

Rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion de la commune de Monsieur le Receveur Municipal.

### **2024-014 - AFFECTATION DE RESULTAT BP SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait d'affecter les résultats de l'exercice 2023 :

En fonctionnement  
Résultat de l'exercice : 5 872.75 €  
Résultat antérieurs reportés : 70 318.75 €  
Résultat à affecter : 76 191.50 €  
En investissement  
Résultat de l'exercice : - 9 564.01 €  
Résultat antérieurs reportés : 27 991.71 €  
Résultat à affecter : 18 427.70 €  
Etat des RAR : --17 288.00 €  
Approuvé à l'unanimité.

### **2024-015 – TERRAIN ORRI DE PLANES**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande des nouveaux propriétaires de l'Orri concernant l'acquisition de la parcelle communale B 147 au-dessus de leur gîte.  
Sur cette parcelle passe le chemin communal qui monte à la Canaride.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,

**REFUSE** de vendre le terrain au gîte

### **2024-016 – PISTE FORESTIERE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la piste forestière est très empruntée surtout en période de vacances. Il propose au conseil municipal de délibérer pour savoir si

cette piste reste ouverte à la circulation ou pas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'interdire la piste forestière à tous les véhicules moteurs

**PRECISE** que seuls les habitants du village auront le droit de l'emprunter

**PRECISE** que les chasseurs les jours de chasse et en action de chasse pourront l'emprunter

**PRECISE** que les propriétaires riverains de cette piste pourront également l'emprunter

**PRECISE** qu'il faudra être muni de la carte d'accès délivrée à la mairie

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'interdiction

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Chenilles processionnaires**

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail du PNR par lequel il demande si les communes veulent se munir de panneaux de prévention pour les chenilles processionnaires.

Après discussion, il serait bien de se renseigner pour savoir combien coûterait un traitement sur les zones touchées.

### **Forêt communale et chemin**

Il conviendrait de demander au groupement pastoral ainsi qu'au berger d'utiliser des cannes à pêche sur les sentiers de randonnées ou de VTT à la place des portes métalliques et des poignées.

### **Facturation de l'eau et l'assainissement**

Il n'est pas très normal que le forfait de l'eau et de l'assainissement des habitants soit identique à celui de la bergerie. Il conviendrait de se renseigner sur les pratiques des villages alentours et d'appliquer les mêmes règles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30 minutes.

Le Maire,



Pierre RIU.